

MÉMOIRE

CONSULTATION GÉNÉRALE SUR LA PLANIFICATION PLURIANNUELLE DE L'IMMIGRATION AU QUÉBEC POUR LA PÉRIODE 2026-2029

PRÉSENTÉ PAR

**LA CORPORATION DES CARROSSIERS
PROFESSIONNELS DU QUÉBEC**

À L'ATTENTION DE

**LA COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES
CITOYENS**

ET DE

**MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS ROBERGE
MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION
ET DE L'INTÉGRATION DU QUÉBEC**

15 août 2025

Sommaire

À propos de la Corporation des carrossiers professionnels du Québec.....	2
Mise en contexte.....	3
Immigration en général.....	4
Immigration temporaire.....	5
Restrictions actuelles sur les travailleurs étrangers temporaires.....	6
La prospérité des carrosseries québécoises.....	7
Conclusion.....	8

À propos de la Corporation des carrossiers professionnels du Québec

Nous représentons, soutenons et incitons l'innovation ainsi que les intérêts des entrepreneurs dans le secteur québécois de la carrosserie automobile, qui représente 2.1 milliards de dollars. Avec plus de 250 membres à travers la province, notre vision, nos études, nos programmes de formation et notre représentation soutiennent les secteurs de la carrosserie plus particulièrement les entrepreneurs carrossier du Québec. Nous partageons avec nos membres les bonnes pratiques de l'industrie de la carrosserie, afin de les aider à maintenir sur la route plus des 7 millions de véhicules en circulation au Québec.

En offrant aux entrepreneurs tous les produits et services dont un véhicule peut avoir besoin en cas d'accident, comme une réparation de carrosserie ou une simple restauration, nos membres aident les véhicules à durer plus longtemps et à polluer moins, tout en assurant la sécurité des conducteurs.

L'industrie de la carrosserie au Québec c'est :

- 2.1 milliards de dollars annuellement.
- 1671 ateliers de réparation de carrosserie.
- Plus de 22 000 emplois aux quatre coins de la province.
- 35% des travailleurs de cette industrie sont des TET (50% dans le Grand Mtl).
- De nombreux sièges sociaux de bannières bien connus des Québécois.
- Le Québec représente 20,9 % des revenus d'exploitation du secteur canadien de la réparation et de l'entretien automobile

Mise en contexte

Le 6 juin dernier, le ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et ministre responsable de la Langue française, Jean-François Roberge, a procédé au lancement des consultations sur la planification pluriannuelle de l'immigration 2026-2029. En plus de l'immigration permanente, la proposition gouvernementale inclut, pour la première fois, des cibles pour l'immigration temporaire, et notamment pour les travailleurs étrangers temporaires. Comme nous l'avons fait lors de consultations précédentes, il nous fait plaisir de vous présenter nos réflexions actuelles.

Depuis des décennies maintenant, le marché de la carrosserie automobile représente un vecteur d'intégration important à la société québécoise. Année après année, nos ateliers de carrosseries et entreprises au sein de la chaîne d'approvisionnement automobile accueillent de nombreux nouveaux arrivants, issus aussi bien de l'immigration temporaire que permanente. Il s'agit d'une relation bien établie, et mutuellement bénéfique : d'une part, ces entreprises bénéficient de l'apport essentiel de travailleurs motivés, souvent hautement qualifiés dans leur domaine d'expertise; d'autre part, les nouveaux arrivants y trouvent non seulement un emploi stable, mais aussi un milieu propice à leur intégration sociale, économique et linguistique. Cette dynamique contribue à la vitalité de l'industrie tout en renforçant la cohésion de la société québécoise.

Dans ce contexte, la CCPQ est fière de participer à la présente consultation, et de faire part de ses observations à l'égard des scénarios à l'étude en matière d'immigration pour les prochaines années. De plus, des collègues de **l'Association des industries de l'automobile du Canada (AIA)** émettent des recommandations allant dans le sens des nôtres. Nous vous invitons aussi à les écouter.

Nous tenons à remercier les membres de la commission, de même que le ministre, pour l'attention portée à la présente, et réitérer notre pleine collaboration dans l'élaboration de politiques permettant de répondre aux besoins économiques du Québec et de favoriser une intégration réussie des nouveaux arrivants à leur société d'accueil.

Immigration en général

Les professions de la carrosserie automobile n'échappent pas à la pénurie de main-d'œuvre qui continue de frapper le Québec dans plusieurs secteurs. Fermé lors des deux premières vagues de la pandémie de COVID-19, le secteur a perdu de nombreux travailleurs qualifiés, qui se sont réorientés vers d'autres métiers. Même si la pandémie appartient désormais au passé, les perspectives à moyen terme ne sont guère encourageantes : selon les plus récentes données disponibles, jusqu'à 61% des compagnons débosseleur pourraient prendre leur retraite d'ici les 10 prochaines années, 42 % pour les compagnons peintre ainsi que 70% pour les compagnons peintre-débosseleur.

Depuis plusieurs années, nos membres ont multiplié les efforts pour attirer de nouveaux talents dans leurs ateliers : meilleure flexibilité, hausses salariales, bonification des avantages sociaux, mesures compensatoires diverses. Certains ont même recours à des agences spécialisées pour recruter des techniciens, débosseleurs, peintres et estimateurs à l'étranger. Or, comme nous l'avons déjà souligné en 2023, le bassin actuel de travailleurs potentiels ne suffira pas à stabiliser la situation. Un apport accru par l'immigration reste incontournable, comme dans bien d'autres secteurs.

À la différence de plusieurs autres industries, l'après-marché automobile (entretien, réparation, carrosserie) fait face à une transformation profonde avec l'arrivée massive de véhicules électriques sur les routes du Québec ainsi que l'automatisation de plus en plus présente dans les véhicules. Pour que cette électrification des transports, souhaitée par le gouvernement, soit un succès, notre secteur doit disposer de tous les outils nécessaires. Le gouvernement, avec le dépôt du projet de loi 29 sur la réparabilité et la durabilité des biens et les investissements du programme Compétences-VÉ, a démontré qu'il reconnaissait l'importance stratégique de nos travailleurs. Nous l'avons d'ailleurs salué publiquement.

Cependant, la situation ne s'est pas améliorée depuis nos représentations de 2023. Si, jusqu'ici, le recours aux travailleurs étrangers temporaires (TET) permettait de juguler partiellement la pénurie et de maintenir les services à un niveau acceptable, les nouvelles restrictions imposées à ce programme risquent de compromettre cet équilibre fragile. Sans ajustement rapide, ces limites vont aggraver la pénurie, réduire la capacité opérationnelle de nombreuses PME et retarder notre adaptation aux exigences techniques de l'électrification. Il est donc urgent d'agir et, à tout le moins, de ne pas engager des mesures de restriction qui ne feraient qu'amplifier les défis actuels.

Immigration temporaire

Comme la situation est critique par rapport à cette catégorie d'immigration, nous désirons en faire une section distincte de notre présentation.

Les travailleurs étrangers temporaires jouent un rôle crucial dans l'industrie de la carrosserie automobile au Québec. De nombreuses entreprises peinent à recruter localement pour pourvoir des postes essentiels demandant des compétences précises pour effectuer les réparations de carrosserie. C'est vrai en région, mais aussi dans les grands centres. Dans ce contexte, le recours à de la main-d'œuvre étrangère devient souvent un levier indispensable pour assurer la continuité des opérations mais également la survie de plusieurs ateliers de carrosserie au Québec.

Bien souvent, leur présence permet aux ateliers et garages indépendants que nous représentons, qui sont avant tout des PME, de maintenir leurs activités, d'éviter les retards de service, et de continuer à répondre aux besoins des consommateurs. Cette réalité est encore plus vraie dans les régions éloignées des grands centres urbains, où les grands concessionnaires automobiles ne sont pas établis, et dans lesquelles les ateliers indépendants que nous représentons constituent l'unique point de service de proximité pour la population.

La CCPQ doit ainsi s'avouer inquiète de la volonté du gouvernement du Québec de réduire de manière significative le nombre de titulaires de permis dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PEE). Les réductions envisagées de l'ordre de 13% sur une période d'à peine cinq ans, risquent d'avoir des impacts significatifs pour les ateliers, les garages et les centres de distribution indépendants, qui ne bénéficieraient que d'une très mince marge de manœuvre afin de revoir leurs manières de faire. Elles risquent au passage d'exacerber une pénurie de main-d'œuvre qualifiée déjà bien présente dans le secteur automobile, et de causer des perturbations importantes dans les services offerts à la clientèle.

Restrictions actuelles sur les travailleurs étrangers temporaires

Depuis quelques années, l'état s'est déjà resserré grandement sur les travailleurs étrangers disponibles. Plusieurs mesures au fédéral et au Québec ont contribué à cette situation.

- Limite fédérale abaissée sur le « bas salaire » et application au Québec, y compris aux demandes sous traitement simplifié. Le plafond est de 10 % des effectifs par établissement, sauf exceptions limitées pour la santé, la construction et la transformation alimentaire, où le cap est 20 %. [Canada.ca](https://www.canada.ca)
- Durée des EIMT « bas salaire » limitée à un an maximum, y compris au Québec, ce qui réduit la prévisibilité pour les employeurs.
- Politique de refus de traiter des EIMT dans les régions métropolitaines où le chômage dépasse 6 %. Ceci n'est plus adapté à la réalité actuelle. Le gouvernement a aussi approuvé, à la demande du Québec, un gel temporaire du traitement des EIMT « bas salaire » dans la région économique de Montréal pour les offres sous le salaire horaire médian québécois, soit 27,47 dollars, entrée en vigueur en septembre 2024.
- Réduction graduelle depuis 2023 de la validité des EIMT et de la limite globale, ce qui resserre l'accès au programme par rapport aux mesures élargies pendant la pénurie post-pandémie.
- Liste et critères québécois mis à jour. La « Liste des professions admissibles au traitement simplifié » a été renouvelée pour 2025, avec période transitoire du 24 février au 24 mars 2025. Certaines appellations exigent désormais un diplôme ou une expérience précisée, par exemple pour les mécaniciens, techniciens en carrosserie ou estimateurs de dommages. Nous n'avons rien contre la formation, au contraire, mais encore faut-il laisser le temps aux gens de pouvoir le faire adéquatement.
- Exigences salariales actualisées. Pour les demandes d'EIMT non couvertes par convention ou décret, l'employeur doit se référer au Guide des salaires 2024 par quartiles. L'usage du guide 2023 n'était permis qu'en transition jusqu'au 19 avril 2025. Cela a pour effet de relever le plancher salarial exigé dans plusieurs professions.

Ces restrictions ont déjà compromis bon nombre d'entreprises au Québec. Les limites nouvellement imposées viennent diminuer les heures d'ouverture, les projets d'expansion et mettent en doute la capacité de survie de plusieurs ateliers de carrosserie et de réparation.

La prospérité des carrosseries québécoises

Sans les TET, la prospérité des carrosseries québécoises est possible, mais exige une transformation profonde du secteur : une revalorisation du métier, une mobilisation collective : des gouvernements, des écoles, des employeurs et des jeunes, et une adoption stratégique des technologies. Cela dit, à court terme, les travailleurs étrangers restent indispensables pour assurer la continuité des services. À long terme, il faudra reconnaître le métier pour qu'il attire et forme une relève locale capable de faire rouler l'industrie. Notre secteur doit s'assurer également de conserver une capacité afin de répondre aux besoins des assureurs au Québec. Il faut comprendre que 95% du travail effectué chez nos membres proviennent de nos clients assureurs. Ceux-ci exercent également une pression à notre secteur avec des attentes élevées et un besoin de capacité selon la demande.

Pour assurer la pérennité du secteur, il faut aussi penser à la relève entrepreneuriale. Nos ateliers ne sont pas des filiales de multinationales. Ce sont des PME familiales, souvent fondées par des techniciens en carrosserie de carrière qui, avec passion et détermination, ont choisi de se lancer à leur compte.

Pour qu'une entreprise puisse être transférée ou acquise, la quantité et la qualité de la main-d'œuvre disponible constituent des conditions essentielles. Sans personnel qualifié pour faire fonctionner l'entreprise, il est illusoire de croire qu'un transfert pourra se concrétiser ou prospérer. Nous saluons la volonté du gouvernement du Québec de faciliter le transfert d'entreprise, mais nous insistons sur le fait que le succès de ces initiatives dépendra directement de la capacité à attirer et retenir des travailleurs qualifiés.

Conclusion

En s'appuyant sur les éléments soulevés précédemment, la CCPQ lance un appel important pour que les enjeux de main-d'œuvre et d'immigration soient abordés de manière à soutenir la vitalité et la pérennité du secteur de la carrosserie du Québec. D'autres associations partagent cette préoccupation et plaident également pour des solutions durables dont **l'Association des industries de l'automobile du Canada (AIA)**

Nous invitons respectueusement le gouvernement du Québec à envisager avec prudence toute réduction significative des différentes catégories d'immigration. Il est essentiel de rechercher un équilibre judicieux entre la protection de la langue française, la capacité d'accueil du Québec, la qualité de la prestation des services publics et les besoins économiques bien réels de notre société.

Dans ce contexte, nous soulignons l'importance de maintenir une politique d'immigration cohérente et adaptée aux réalités du marché du travail, notamment dans les secteurs essentiels comme celui de l'entretien et de la réparation automobile.

Nous appelons le gouvernement du Québec à exercer une influence constructive auprès du gouvernement fédéral afin que le Programme des travailleurs étrangers temporaires (TET) demeure accessible et adapté aux réalités du marché du travail. Des restrictions trop sévères à ce programme risqueraient d'avoir des conséquences majeures sur la continuité des opérations dans nos ateliers, sur la capacité de transfert et de reprise des entreprises, ainsi que sur le développement global de l'industrie automobile québécoise.